This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

542.8
G57
C6

A 823,538

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Reliure exécutée par L. BONNEAU
221, Rue St Honoré

GEORGES CLEMENCEAU

26.

DISCOURS

Prononcé le 6 Octobre 1907

A L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A AMIENS

à la Mémoire de RENÉ GOBLET

Prix : 0 fr. 50

LES ÉDITIONS PARISIENNES
11, RUE DE GRENELLE, 11
PARIS

DISCOURS

prononcé le 6 Octobre 1907

à l'inauguration du Monument élevé à Amiens

A LA MÉMOIRE DE RENÉ GOBLET

GEORGES CLEMENCEAU

DISCOURS

Prononcé le 6 Octobre 1907

A L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A AMIENS

A LA MÉMOIRE DE RENÉ GOBLET

LES ÉDITIONS PARISIENNES
11, RUE DE GRENELLE, 11
PARIS
—
1907
Tous droits réservés.

DC
342.8
G57
C6

Dir.
Griffin
11-22-19
68526

DISCOURS

DE

M. GEORGES CLEMENCEAU

Messieurs, dans la ville républicaine d'Amiens, devant ce monument, témoignage de la reconnaissance publique, je dois à la fortune d'une charge passagère l'honneur de prendre la parole, au nom du Gouvernement de la République, pour rendre hommage à la mémoire de René Goblet. Comme sa devancière d'Athènes, notre démocratie est prompte aux jugements d'exaltation, plus prompte encore aux sentences de blâme. De là peut-être, sur les places de nos cités, cette floraison de statues, qui semble attester, parfois, le tardif besoin d'un règlement de comptes. Quand la mort a désarmé la haine, apaisé l'envie, éteint jusqu'aux défiances des camaraderies inquiètes, la justice, d'un pied lent, se met en chemin, et quelque jour se lève l'heure des récompenses superflues.

L'homme qu'il plaît justement à votre ville, à notre

République d'honorer ici ne fut point de ceux qui attendent des services rendus une rémunération de biens, d'honneurs ou de gloire. S'il prodigua généreusement tout de lui-même dans l'action de chaque jour, s'il mit un juste orgueil à réclamer sa part de solidarité républicaine aussi bien dans le domaine des idées que dans les luttes pour l'idée, s'il sut goûter le charme du plus fidèle commerce d'amitié avec l'homme éminent dont le nom demeure indissolublement associé à celui de Gambetta dans les fastes de la défense nationale, si une heureuse destinée lui donna, pour parcourir le rude chemin de la vie, la compagne la plus digne de lui faire le foyer de refuge où, dans la source profonde d'une affection sans cesse éveillée, vint se retremper l'inlassable énergie d'un cœur toujours ardent à quelque nouveau devoir, s'il lui fut donné de connaître ainsi la plus douce collaboration d'espérances et de dévouement, s'il ne rechercha d'autres satisfactions que le témoignage d'une conscience scrupuleusement délicate, gardienne sévère d'une ombrageuse dignité, il ne demanda, il n'attendit jamais rien de son parti, que les moyens de s'employer au service de tous, c'est-à-dire le droit de se dévouer toujours.

Au cours d'une longue vie politique, pas un acte qui procède d'un calcul personnel. Dans tous les ordres de son activité, René Goblet ne conçut qu'une règle : déterminer le devoir, et, l'ayant clairement vu, à tous risques l'accomplir.

Périlleuse épreuve du caractère et de la volonté ! Car les généralisations les plus hautes, les plus séduisantes pour l'esprit qui se lance à la conquête aventureuse des formules de droit humain, ne sont que

pur néant si ceux-là mêmes qui en réclament avec raison l'avantage se trouvent hors d'état de dompter ce qui subsiste traditionnellement en eux des passions de révolte pour maîtriser leur fougue, discipliner leur pensée, régler leur activité selon la méthode rigoureuse qui seule leur permettra l'exercice bienfaisant des droits nouveaux. D'où l'homme public qui se propose de collaborer à une évolution décisive des sociétés humaines a pour tâche première d'adapter les textes législatifs du jour aux capacités d'action légale nées de l'opposition naturelle des mœurs ancestrales et d'un légitime besoin de changement. Quelle tentation pour les uns de paraître sublimes à bon compte en abusant les foules aux mirages des formules absolues ! Quelle facilité pour les autres d'arguer que telle partie de la nation paraît insuffisamment disposée au rôle qui suppose l'homme préparé par une forte culture au gouvernement de soi !

Entre ces deux directions contraires, électeurs, Parlement, gouvernement doivent choisir la juste voie pour l'évolution permanente de justice et de liberté dans la paix de civilisation, sans prêter l'oreille aux rhéteurs de la démagogie préparant, par leurs prédications de subversion totale, le retour offensif des partis de réaction, sans écouter davantage les maniaques de la conservation à outrance favorisant le désordre d'en bas pour amener le coup de force d'en haut qui nous replongerait au plus profond des misères dont le démembrement de la France fut le couronnement.

Puisqu'il n'est pas de société où l'évolution des esprits puisse s'accomplir d'ensemble, c'est donc toujours une minorité qui d'abord établit doctrinale-

ment le droit pour le conquérir bientôt sur les détenteurs de la puissance et se transformer en une majorité capable de vivre le droit organisé. Et comme cette éducation laborieuse ne peut résulter que de la pratique même des droits conquis, l'homme de gouvernement, loin de prendre peur aux premiers tâtonnements, aux premières fautes de l'inexpérience, doit accepter résolument le devoir de guider toute bonne volonté, d'aider toute faiblesse, de réprimer toute violence en imposant à tous le respect de la liberté de chacun. Cela au risque d'être méconnu souvent par ceux-là mêmes dont il souhaiterait de conquérir le suffrage, outragé, vilipendé par les doctrinaires de la révolution sociale ou de la conservation systématique, abandonné par le reflux des foules hésitantes en proie aux oscillations des enthousiasmes et des réprobations prématurés.

RENÉ GOBLET

N'est-ce pas notre histoire de tous les jours ? Et ne vous souvient-il pas, Messieurs, que vous avez infligé, vous-mêmes, plus d'un échec à l'homme en l'honneur de qui vous érigez ce monument ? Il ne semblait pas qu'il en eût gardé le souvenir. Nous, pour l'enseignement de tous, nous n'avons pas le droit d'oublier. Dites-le hautement, c'est un acte de réparation que vous accomplissez aujourd'hui, non envers l'excellent patriote et le ferme républicain que ne pouvait atteindre un verdict d'erreur, mais envers vous-mêmes, qui vous honorez en réclamant comme vôtre

dans la mort le bon Français qu'une vie droite et haute ne suffit pas toujours à préserver des funestes méprises de ses concitoyens.

Quelle claire unité dans l'histoire de cette pensée !

La famille de Goblet est de vieille souche bourgeoise avec des apports de noblesse, ce qui faisait dire à la bisaïeule de notre ami, à propos de sa particule : « Noubliez jamais, mon fils, que la principale noblesse existe dans nos sentiments et notre conduite, et qu'il est honteux d'être d'une famille illustre si nos procédés nous montrent dans le cas de faire demander qui nous sommes. Nos procédés nobles doivent prouver la dignité du sang de qui nous tenons la vie. »

N'est-ce pas tout le thème cornélien de Géronte à Dorante,

> Où le sang a manqué, si la vertu l'acquiert,
> Où le sang l'a donné, le vice aussi le perd.

Et Goblet de noter après la citation qu'il rapporte : « *A l'exemple de ma bisaïeule, nous avons toujours eu pour principal souci l'honneur de notre nom.* »

De cette fière parole, toute une vie se peut déduire,

Les succès de collège semblaient désigner le jeune René Goblet pour l'enseignement. Mais sourd aux conseils de ses maîtres les plus autorisés, le brillant élève du lycée de Douai opta pour l'étude du droit. Il s'engageait ainsi, sans y avoir pensé, sur le grand chemin de la politique où ni triomphes ni déboires ne devaient lui être ménagés. Aussi suscitait-il déjà les défiances de son père, partisan convaincu de la monarchie constitutionnelle, en qui les nouveautés — déjà anciennes — de la Révolution française provo-

quaient des mouvements de crainte dont il ne faisait point mystère.

Au lendemain d'un de ses examens de droit, René Goblet affrontait innocemment, pour avoir voulu regarder une révolution de trop près, la fusillade qui suivit le fameux coup de pistolet du boulevard, au coin de la rue des Capucines, le 23 février 1848 « J'étais naturellement partisan de la réforme électorale, remarque-t-il en ses notes quotidiennes inédites; cependant, cette chute inattendue de la royauté m'apparut d'abord comme un bouleversement plein de menaces. » Et plus loin : « *J'avais le sentiment de l'inégalité des conditions et de l'injustice sociale*, mais mes instincts démocratiques n'avaient pas encore été jusqu'à me faire concevoir la possibilité de la République. Au bout de quelques jours, mes sentiments se modifièrent. Le spectacle du peuple si calme, si sage et si raisonnable dans l'exercice de sa liberté reconquise; le langage enflammé des journaux que le mouvement des idées faisait éclore chaque jour; les premiers actes du Gouvernement provisoire; l'établissement du suffrage universel; l'abolition de l'esclavage, tout cela m'eut bien vite gagné à la République, et je lui suis toujours resté fidèle. » Il indiquait ainsi d'un trait l'orientation définitive de son esprit.

Mais la terrible épreuve allait venir. Le coup d'Etat remettait en question toute l'œuvre fondamentale de la Révolution française. C'était le triomphe sanglant de la grande entreprise contre-révolutionnaire au profit de la célèbre « *incapacité méconnue* » dont le compte dans l'histoire de France se solde par cet effroyable bilan : l'invasion, douze milliards de dettes et la perte de deux provinces.

Goblet, champion du droit, garda le culte de la liberté morte, de la justice voilée. A en juger par l'apparente soumission du suffrage universel, il put croire que sa génération était irrémédiablement condamnée. Comment soulever jamais la dalle funèbre de la République au tombeau? Hélas! on ne pouvait prévoir l'affreuse expiation.

Goblet ne s'inquiéta point de savoir quel succès attendait ses efforts. Il se leva tout droit contre le régime odieux et dénonça sans relâche les lois violées, la conscience humaine outragée, toutes les formes de cynique oppression où se délectait la fureur de l'esprit réactionnaire. Son père avait voté *non*. Le loyal conservateur eût rougi d'apporter le concours d'une complicité muette à l'entreprise de violence contre les lois, contre la patrie.

Ce qui nous restait de liberté trouva son refuge au barreau. Comme en un asile inviolable, Goblet s'enferma dans la forteresse du droit. Il savait que tout droit concédé, si strictement mesuré qu'il soit, emporte, par le seul enchaînement logique des choses, la reconnaissance plus ou moins tardive d'un nouveau droit plus étendu. Et il annonçait, selon la doctrine de la Révolution française, que la reconstitution de la démocratie républicaine devait tout entière surgir à nouveau de la simple proclamation des droits de l'individu. N'est-ce pas ce qui apparut plus tard aux esprits clairvoyants quand du prétoire surgirent tant de voix éloquentes pour flétrir l'autocratie triomphante, revendiquer le droit imprescriptible des consciences et réveiller dans quelques grandes âmes les énergies dormantes de la liberté?

Goblet plaida, et le succès de sa parole aussi claire

qu'élégante s'affirma dès le premier jour. Il ne me fut point donné de l'entendre au palais. Mais il n'y avait pas deux hommes en lui, et, à la tribune comme à la barre, ce ne pouvait être, ce ne fut jamais qu'une conscience en action. Qui de nous pourrait oublier cette forme alerte et ce visage de bienveillante franchise, où resplendissait la lumière d'un grand feu intérieur? « Petit et fort, écrit-il plaisamment, tel fut mon signalement au jour de ma naissance. Sur le second point comme sur le premier, il me semble que je ne l'ai point démenti. »

Nul, en effet, ne s'éloigna davantage du type classique des hommes du Nord. Toujours vibrant, toujours curieux de vérité, toujours prêt à la démonstration lumineuse, il vivait, sous les yeux de tous, les nobles inquiétudes d'une âme incapable de trouver le repos ailleurs que dans la pleine satisfaction du vrai. On ne le pouvait cependant soupçonner du Midi, faute d'emphase et de redondance. La voix jeune, chaude, heureusement timbrée, s'emparait de l'auditeur par l'argument de simplicité, de clarté, et ne le lâchait plus. C'était une raison droite et forte qui s'imposait. Le corps bien campé, sans apprêt, le geste sobre, contenu, soutenaient la pensée vivante sans jamais l'emporter hors de la mesure, qui est le principe et la règle de l'art.

On a irrévérencieusement attribué à Gladstone cet aveu que sur trois mille discours entendus dans sa vie, trois ou quatre peut-être avaient pu changer son opinion, mais pas un seul son vote au Parlement. La discipline des partis est moins forte chez nous qu'en Angleterre, au grand dommage de la stabilité ministérielle. En revanche, le député se trouve plus libre de s'abandonner sans remords à la force intrinsèque

d'une argumentation. Si jamais orateur a pu changer l'opinion de ses adversaires et même — qui sait? — les votes parfois, je ne crains pas de dire que ce fut votre député. La persuasion, voilà la caractéristique de son éloquence. Il persuadait par la force de sa méthode, par l'abondance et l'ingéniosité de sa démonstration, par le probe magnétisme de sa conviction. Et, malgré son dédain des artifices oratoires, pour cela même peut-être, peu de *débaters* ont souvent causé plus d'embarras à leurs contradicteurs. Croyez-en quelqu'un qui ne fut pas toujours de son avis.

Bâtonnier de l'ordre des avocats en un temps où une telle élection était un acte caractérisé d'opposition aussi bien que la consécration d'un talent universellement respecté, Goblet n'avait jamais toléré qu'on séparât en lui l'homme public du professionnel à la barre. Sa vie, une, se fondait sur ce principe unique : l'amour, le respect, la défense du droit. Ainsi sentait et pensait cette génération de « rêveurs » dont parlent irrévérencieusement parfois quelques jeunes gens qui bénéficient avec trop de nonchalance aujourd'hui de l'âpre effort de leurs devanciers.

Le régime de terreur n'avait pu se maintenir indéfiniment. Mais s'il avait laissé le levain de révolte dans les âmes fortement trempées, la masse, sous le talon de fer, demeurait écrasée, et les cœurs résolus devaient affronter d'abord le flot désespérant des timidités, des lâches peurs, de tous les bas sentiments qu'une avilissante servitude fait éclore dans notre faible humanité. Par ses dons naturels, par l'autorité de sa haute conscience, Goblet était l'homme de toutes les grandes tâches. Celle qui s'offrait à lui tentait son jeune cou-

rage. Il s'y donna tout entier et, dès que le parti républicain commença de se reconstituer dans la Somme, l'avocat renommé du barreau d'Amiens se trouva le chef naturel de tous ceux qui prétendaient détruire la dictature mortelle née d'un crime public, pour ramener la France libérée aux glorieuses traditions de la Révolution française, dont l'éternelle gloire sera d'avoir été pour l'humanité tout entière le clairon de la liberté.

Il suffit de rappeler les campagnes de Goblet, sous l'empire, contre les candidatures officielles que la réaction, à bout de ressources, devait tenter de ressusciter au 16 mai. Les préfets de « l'ordre moral » se heurtèrent à des républicains conscients de leurs droits et armés pour la lutte par la pratique des premières libertés républicaines. Sous le régime impérial, quiconque ne se soumettait pas au maître se voyait traité en malfaiteur public, menacé dans ses moyens d'existence, traqué de toutes parts, persécuté jusque dans ses parents, jusque dans ses amis! C'était autre chose, vraiment, que de rencontrer, comme on se plaint qu'il arrive aujourd'hui, les mauvaises dispositions d'un préfet de la République envers les ennemis de l'ordre républicain.

Toute l'opposition libérale donna d'ensemble contre les ennemis des « libertés nécessaires », et lorsqu'en 1869 Jules Simon se présenta à Amiens, Goblet fut au premier rang de ceux qui, en compagnie de Frédéric Petit, soutinrent avec autant d'énergie que de talent l'éloquent défenseur de la politique radicale. Avec Frédéric Petit, il fonda *Le Progrès de la Somme*, et, bien que Jules Simon, élu dans la Gironde et dans la Seine, n'obtînt que 3.000 voix contre 16.000 à Amiens, le

département de la Somme avait fait le pas décisif vers la libération fiévreusement attendue.

L'ŒUVRE POLITIQUE

La guerre impériale, l'invasion, l'écrasement de la France. Dans cet effroyable désastre de tout, c'est vers Goblet que vont se tourner les yeux de ses concitoyens. Procureur général près la cour d'Amiens après la révolution du 4 Septembre, il fut élu par le département de la Somme à l'Assemblée nationale. Il y entra républicain, et n'eut d'autre pensée que de servir à toute heure, dans la France reconstituée, réorganisée par la République, les idées républicaines. C'est dire qu'il ne suivit pas dans leur évolution les hommes qui inclinaient alors, l'étiquette républicaine théoriquement mise hors de cause, à s'accommoder du maintien des institutions autocratiques de la monarchie. Il considérait, lui, que l'œuvre totale de la réformation politique et sociale attendait l'ouvrier républicain, et ce fut à cette tâche immense qu'il entreprit de consacrer uniquement ses efforts.

On ne me demandera pas de retracer ici, même à grands traits, la carrière législative de Goblet. Elle est vivante encore dans toutes les mémoires. Sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice, ministre de l'Intérieur, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, son histoire est celle de la République elle-même. Pas une grande question dont il se désin-

téresse. Pas une réforme de principe à laquelle il soit étranger.

Aucune loi ne pouvait être plus urgente que la réorganisation de l'enseignement libéré de tout caractère dogmatique qui devait permettre aux générations à venir la pratique rationnelle des libertés publiques : principe et source de toute institution républicaine. C'est ce qu'avaient abondamment expliqué Jules Simon, Gambetta, Jules Ferry, sous l'Empire. C'était l'idée dominante du fameux programme de Belleville. L'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, sous couleur de concordat, avaient livré l'Etat à l'Eglise. En 1849, les hommes de la rue de Poitiers préludaient à l'expédition de Rome par la préparation de la loi Falloux. Il fallait délivrer l'Etat des mortelles étreintes de la théocratie. Et cela fait, il restait encore à délivrer l'individu de la tyrannie de l'Etat centralisé selon les formules dictatoriales de Napoléon. Magnifique problème de l'idéalisme libéral ! Mais immense et terrifiante tâche de l'homme de gouvernement, qui, voulant détruire l'échafaudage de la tyrannie, n'a pour levier que l'état d'esprit de ceux-là mêmes qui s'y sont préalablement accommodés !

Après avoir pris, comme député, une part importante à la discussion sur la réforme — je devrais dire la révolution — de l'enseignement primaire, Goblet, ministre de l'Instruction publique, eut l'honneur de faire aboutir au Sénat, après de retentissants débats, la loi sur la laïcité de l'enseignement, qui est demeurée la charte de notre régime scolaire. Ferme partisan de la séparation des Églises et de l'État, dès 1873 il inscrivit définitivement cette grande réforme dans son programme d'action législative. Il

faut ajouter, d'ailleurs, qu'il réservait la question d'opportunité, capitale en cette délicate matière.

Quand s'ouvrit le débat sur la réforme de la magistrature, il se prononça pour le maintien de l'inamovibilité — garantie nécessaire, à ses yeux, de l'indépendance du juge — et ne craignit pas d'annoncer que le principe électif pourrait bien intervenir quelque jour dans le mode de nomination des magistrats.

Comme ministre de l'Intérieur du cabinet Freycinet, il eut le grand honneur de faire voter la loi qui donnait à toutes les communes de France le droit de nommer leur maire. Rien ne paraît si simple aujourd'hui. C'était une autre affaire quand des hommes d'un long passé républicain s'effrayaient à la pensée du danger que l'élection des maires dans les grandes villes pouvait faire courir à la paix républicaine. Vaines terreurs aujourd'hui dissipées par la sagesse des électeurs! Mais il fallait avoir le courage de marcher droit au spectre pour le faire évanouir. Ce courage, chez Goblet, venait tout de sa sereine confiance dans la force triomphante de l'idée. Il croyait à la liberté. Il allait au-devant d'elle souriant, les mains tendues, assuré que le résultat final ne pourrait démentir sa noble foi en la raison humaine. Qu'aurait-il pensé s'il avait vu plus tard des hommes qui se proclament républicains faire fi de ces mêmes franchises municipales qu'il avait si bruyamment réclamées et répudier publiquement, sous prétexte de protestation, les libertés conquises au prix de tant d'efforts, au prix de tant de sang? Passons.

Il n'est pas une loi importante au vote de laquelle Goblet n'ait contribué au cours des vingt premières années de notre République : loi sur la liberté de la

presse, loi sur la liberté de réunion, loi sur les syndicats. Il a voulu marquer de son empreinte toute notre législation de liberté. Sa conception fondamentale est, en effet, d'un libéralisme impénitent, et jusque dans son projet de loi sur les sociétés religieuses — d'où est sortie, avec quelques remaniements, la loi de 1901 — il avait tenu à honneur d'écarter de son texte tout ce qui pouvait paraître, à tort ou à raison, une restriction des droits de l'individu. Selon le mot aigu d'Anatole France : « *Par amour de la liberté, il eût retranché la liberté à son parti plutôt que d'en priver ses adversaires.* »

Noble et périlleuse préoccupation, dont ne s'embarrassera jamais le vulgaire, épris d'absolu.

POUR LA RÉFORMATION SOCIALE

Précisément parce qu'il était homme de liberté, Goblet était homme d'ordre par définition, puisque la liberté sans l'ordre ne peut être qu'un paradoxe d'anarchie. C'est le but de l'éducation de mettre chacun en état de se gouverner soi-même. Mais en attendant le jour incertain où le spectacle nous sera donné d'une société d'hommes divins, le premier devoir des gouvernants sera toujours d'opposer la règle commune à ceux qui, par la ruse ou la violence, tentent de s'en affranchir.

Parce que Goblet sut accomplir ce devoir supérieur en toute occasion, des sectaires lui ont reproché de n'avoir pas été suffisamment choqué des iniquités sociales, et de n'avoir pas donné assez de lui-même à

l'effort de réparation qui doit s'ensuivre. Jamais reproche ne fut moins mérité. N'est-ce pas lui qui, à vingt ans, en des termes que j'ai rapportés, dénonçait hautement « l'injustice sociale »? Avant même d'être venu à la République, Goblet était donc « socialiste » au sens où ce mot se doit entendre, puisqu'il prenait acte de l'injustice sociale dans le clair sentiment des réparations nécessaires. Qu'on cherche en toute cette longue vie d'action pour le droit humain, on n'y trouvera pas un acte, pas une parole qui soient en contradiction avec cette généreuse confession de ses premières années.

Si Goblet n'eut pas l'occasion de prendre directement parti à la tribune sur les grandes questions d'ordre social qui sont présentement à l'ordre du jour, c'est que les réformes politiques — sociales par leurs conséquences inévitables — devaient nécessairement faire l'objet des préoccupations premières, puisqu'elles constituent le grand levier par lequel l'esprit humain peut et doit mettre les sociétés en mouvement. Goblet fut l'homme de la réformation politique d'abord.

On peut dire hardiment, d'ailleurs, que s'il eût accueilli toutes les solutions de justice avec la fougue de sa générosité native, jamais il n'eût consenti à rien aliéner de l'établissement primordial de la liberté. En tous temps, il se proclama l'adversaire de la violence, destructive du droit républicain. Sa belle et féconde activité fut de réformes incessantes, non de révolution.

Aussi, lorsqu'en 1891, comme directeur de *La Petite République Française*, il recommanda l'alliance avec les socialistes, prit-il soin de spécifier qu'une entente

n'était possible que par l'acceptation commune des seuls moyens de la légalité. Hélas! pourquoi faut-il que trop de ceux-là mêmes qui célébraient alors les mérites de cette conception se fassent misérablement gloire aujourd'hui de la répudier? Goblet fut le témoin attristé de la funeste palinodie, et quand il découvrit avec stupéfaction à quels égarements la peur des surenchères pouvait conduire les esprits les plus cultivés, quand il vit les hommes les mieux armés pour la résistance se livrer pieds et poings liés à la tourbe des démagogues sans patrie, il se jeta d'élan au plus fort de la mêlée sans vouloir garder aucuns ménagements.

POUR LA PATRIE

C'est la grande douleur de ce temps, Messieurs, qu'il soit aujourd'hui nécessaire à des Français de parler pour la France, pour la Patrie. Il nous faut cependant subir cette humiliation, puisque des Français parricides n'ont pas craint d'annoncer, dans leur démence, qu'ils choisiront l'heure où l'existence de la nation elle même serait mise en péril pour se ruer en armes contre leurs concitoyens et collaborer avec l'étranger à l'écrasement de leur pays natal. La doctrine, si l'on peut appeler d'un tel nom un si monstrueux délire, n'a réalisé que depuis peu cette répugnante précision. Mais Goblet n'avait pas attendu l'heure des grands blasphèmes pour revendiquer, avec la Révolution française, l'indépendance de la Patrie comme la garantie suprême des droits conquis,

c'est-à-dire de l'organisation de liberté qui doit conduire à des conquêtes nouvelles.

« Oui, s'écriait-il au Sénat, dans la discussion de la loi sur l'enseignement, j'ai dit qu'il fallait croire à l'idéal et à la Patrie, et j'ai confiance que c'est là la foi commune qui, tout en respectant la liberté des consciences, peut nous unir tous dans cette Assemblée. » L'idéal, la Patrie, qui les a mieux que lui défendus? L'idéal, en servant les idées de justice et de liberté au pouvoir comme dans l'opposition. La Patrie, en se dévouant pour elle, en luttant de pied ferme contre tous ses ennemis.

Soit qu'une fortune contraire lui apportât les responsabilités redoutables du règlement de l'affaire Schnæbelé, soit qu'il eût à faire prompte et bonne justice des misérables calomnies attribuées à un homme d'État étranger dénué de bienveillance envers nous, Goblet entendait préserver avant tout la dignité de la France. Sans peur et sans témérité, il réussit à maintenir la paix dans l'honneur. La mémoire de ce grand bienfait ne sera point perdue.

Mais tandis que de basses inimitiés se donnaient carrière contre la France diminuée, qui aurait pu prévoir que des étrangers seraient bientôt dépassés dans leur fureur antifrançaise par des Français? Aussitôt que le mal apparut, Goblet, de premier mouvement, prétendit y porter le fer. C'est alors qu'il écrivit une préface fameuse pour rompre hardiment en visière avec quiconque s'embarrasse de « distinguo » quand l'existence même de la Patrie est en cause. Les lignes vengeresses qu'il écrivit de son lit de mort pour rappeler à la raison la troupe infime d'égarés qui prétendaient parler au nom de notre

personnel enseignant provoquèrent le sursaut de toutes les consciences françaises. Un grand acte de patriotisme ainsi couronna dignement une noble vie, consacrée tout entière au service de la France républicaine.

Messieurs, ne nous donnons pas le ridicule de laisser croire que nous avons pu un seul instant redouter sérieusement les effets d'une propagande criminelle qui ne peut exciter chez tout Français digne de ce nom qu'un sentiment d'horreur. S'il est un pays qui ait droit à l'amour de ses enfants et l'obtienne du premier sourire, c'est notre France d'hier, d'aujourd'hui, de demain, la France de nos fiers aïeux de toujours; la France de nos bons soldats, intrépides et doux, que le plus implacable adversaire n'a pu vaincre sans les admirer; la France de nos grands artisans de pensée, maîtres du plus limpide instrument d'expression qui fut jamais; la France de nos artistes dans tous les domaines où se donne carrière l'instinct supérieur d'une race ailée perpétuellement en quête d'un suprême achèvement de simplicité, de clarté, de beauté ; la France de nos travailleurs de tout rang, si courageusement obstinés au labeur, si prudemment attentifs au foyer, toujours soucieux d'affinement, à la fois prompts d'instinct à toute nouveauté et passionnément jaloux des gloires du passé, toujours prêts à étonner leurs détracteurs par la soudaine aisance des élans vers les cimes comme par la spontanéité des retours ingénus à la froide raison ; la France de la grande renaissance humaine achevée en notre puissant effort de rénovation révolutionnaire au nom des droits de la personne humaine ; la France de l'idéalisme en bataille par qui s'est

magnifiquement accru le trésor ancestral de toute l'humanité ; la France enfin de notre terre enchantée, jardin de la planète, qui attire et retient le plus indifférent par la douce intimité de son accueil, par la grâce et le charme du plus aimable décor de vie heureuse. Messieurs, nous en prenons nos aïeux et nos fils à témoin, il ne sera pas toléré que cette grande et noble France, dont le sort nous fut remis en des heures terribles, subisse de mains scélérates une irréparable atteinte. Nous la préserverons, nous la garderons, nous l'aimerons, nous efforçant de la laisser plus grande, plus haute, plus belle encore aux générations dont la charge sera de l'accroître toujours en beauté.

LE MIRACLE GREC

Seulement gardons-nous d'oublier qu'il faut vivre d'abord, nous maintenir dans notre force et dans notre volonté contre toute entreprise des brutalités survenantes, sans quoi nos trop faciles ambitions ne seraient qu'une rêverie d'impuissance.

Le monde a connu un peuple, petit par le nombre, le plus grand par la noblesse et la beauté de la pensée, par l'intensité de l'action éducatrice sur les hommes de toujours. C'est « *le miracle grec* », selon le mot de Renan, « une chose qui n'a existé qu'une fois, qui ne s'était jamais vue, qui ne se reverra plus, mais dont l'effet durera éternellement ». Que de pages, s'il fallait rappeler seulement le rôle d'Athènes dans l'histoire de l'esprit humain ! Comment s'est-il rencontré, comment

pourrait-il se rencontrer encore un si harmonieux assemblage des dons supérieurs de la pensée comme de toutes les puissances d'expression animant le peuple le plus vif, le plus fin, le plus prompt à dire et à faire, en même temps que le mieux préparé à l'observation de la juste mesure?

Par la souveraineté d'un idéalisme intégral, l'Hellénisme a exercé dans tous les champs de l'esprit une domination qui est encore aujourd'hui le plus heureux événement des annales humaines. S'il n'est venu jusqu'à nous, d'abord, qu'à travers la transposition romaine, c'est qu'Alexandre, qui entraînait à sa suite les fils des grands Hellènes, était allé se perdre vers l'Indus, tandis que les Gaules, sans mirages, lui auraient pu offrir de nobles terres, où la semence grecque avait déjà commencé de fructifier. Et pourtant, c'est de la part d'hellénisme apportée par la conquête romaine que s'inspire encore aujourd'hui le meilleur de notre pensée malgré les survivances de l'esprit autoritaire de Rome qui, se prolongeant de l'Empire à la Papauté, ne cesse de se manifester chez nous aujourd'hui même par tant de signes.

Eh bien, pourquoi ce peuple unique ne s'est-il vu refuser que la seule puissance de durer? Pourquoi n'est-il apparu dans l'histoire que pour disparaître aussitôt, comme un éclair entre les deux nuits de l'Asie dégénérée et de l'Occident non encore ouvert? Pourquoi les Hellènes, en qui la robustesse dorienne s'adoucissait des grâces de l'Ionie, n'ont-ils pu se maintenir contre le double effort de l'Asie et de l'Europe romanisée? C'est, hélas! qu'il leur a manqué le sens supérieur de la patrie hellénique; c'est que, capables d'arrêter l'Asie à Marathon et à Salamine par

deux incompréhensibles faits d'armes, les luttes intestines en permanence devaient les livrer d'épuisement au Macédonien; c'est enfin que, déchus de leurs vertus d'action, ils s'abandonnèrent désespérément à ces redoutables maladies de l'Idéalisme, qui entraînent l'esprit fatigué aux délires d'une sophistique à outrance où s'énervent les plus puissants ressorts de la plus belle énergie. Ainsi tout périt à la fois, la Patrie méconnue de ses enfants, déchirée de leurs mains cruelles, et l'esprit même d'une race prodigieusement douée désormais sans support, sans cadre de vie.

LA FORCE

Ne laissez donc pas dire que le plein essor des intelligences et le complet développement des forces de l'action, dans l'individu comme dans la nation, sont de nécessité incompatibles. La seule histoire de la Renaissance démontre assez clairement le contraire. De même pour Athènes, au plus beau temps guerrière autant qu'artiste et philosophe. Relisez le terrible discours du chef athénien aux Méliens sur le droit de la force : candide et brutale constatation de la loi implacable qui étreint l'humanité douloureuse. Pour avoir oublié le principe même dont elle fit abus contre d'autres, Athènes, à son tour, allait succomber; et, avec Athènes, la merveilleuse floraison des intelligences qui ne pouvait durer que par la protection des armes. Elle allait succomber lentement, mais la déchéance n'en était pas moins sans remède. Saut, ou glissement aux pentes de l'abîme, c'est toujours la chute mortelle.

Humiliant aveu de confesser que le dernier mot reste à la force dans le monde ! Il est trop vrai pourtant que si l'idée juste et bonne et belle doit triompher tôt ou tard, elle ne se trouve assurée contre un retour offensif des réactions inévitables que lorsqu'elle obtient la garantie définitive de la force mise à son service du consentement de tous. Car le progrès, qui ne peut supprimer la force, a pour simple effet de la déplacer en la faisant passer du service d'un seul ou de quelques-uns au service de tous pour l'ultime garantie du droit de chacun. Ainsi, celui qui se propose de guider l'évolution humaine ne se trouve qu'insuffisamment armé et court au-devant des servitudes maudites s'il se confie uniquement à la puissance morale de l'idée. L'idée a besoin du temps pour faire ses preuves en forçant les portes des esprits fermés. Elle crée la force avec l'aide du temps, mais tandis que le temps passe, c'est la fortune et la vie mêmes des nations qui se jouent. Ce n'est donc pas trop de joindre aux meilleures qualités de l'esprit les mâles vertus physiques qui sauvegardent, par l'indépendance des peuples, la liberté de leurs actes, la dignité de leur vie. Nous vous voulons intellectuels, sans doute, jeunes gens, mais soldats, car c'est folie d'opposer comme exclusifs les deux aspects d'humanité qui font l'homme achevé.

Soldat, cela veut dire homme de discipline et d'abnégation, capable du sacrifice nécessaire pour mettre au service des justes causes la puissance qu'il crée de son apport de dévouement. Et par la simple vertu de ce sacrifice, voilà qu'il peut être donné au plus obscur d'accomplir l'acte héroïque qui le mettra demain au rang des plus glorieux. N'est-ce pas le suprême achèvement de l'homme de pouvoir donner

sa vie pour une idée? Avant de mourir pour la liberté de penser, Socrate, bon soldat, sauvait la vie d'Alcibiade à Potidée. Aux deux pôles de l'action sociale, il servait ainsi toujours la même idée de la noblesse humaine. Et quand il offrait sa vie pour Athènes qui devait le mettre à mort, l'effort d'humanité n'était pas moindre que dans sa philosophie, puisqu'Athènes, en dépit de ses défaillances, demeurait l'espoir des hommes à venir. Le Français criminel qui apporterait son concours à l'étranger contre la France, sous le prétexte insensé de servir le progrès humain, porterait atteinte d'abord à la part, assez belle, du progrès humain dont l'esprit français n'a été et ne peut demeurer l'organe que dans sa pleine indépendance.

L'EXEMPLE

Pour avoir été des premiers à mettre la France en garde contre les théories de démence auxquelles un peuple sain n'aura jamais la tentation de s'abandonner, Goblet devait être traité de petit esprit, et le fut. Mais il avait livré bien d'autres batailles et ne voulut jamais rien calculer en dehors du devoir. Révoqué de la mairie d'Amiens au 16 mai, rejeté par les départements de la Somme et de la Seine aux heures funestes où un vent de folie poussait des foules avides de servitude à ces mêmes catastrophes de la dictature que nul encore n'avait eu le temps d'oublier, Goblet ne trouva jamais dans la défaite qu'un domaine nouveau pour une activité nouvelle. C'est ainsi qu'une vie si noblement remplie s'acheva

en un suprême effort pour la France républicaine. Dans sa fière retraite il avait emporté l'espérance invincible d'un cœur au-dessus des atteintes humaines. Ni l'âge ni l'injuste défaveur ne pouvaient abattre quelque chose de sa vaillance et de sa foi. On peut vraiment dire qu'il est mort debout, puisqu'il voulut tomber dans le combat et que sa dernière parole fut un grand acte de patriotisme républicain.

Nous avons besoin de tels exemples, car l'esprit de sacrifice, la grandeur du caractère et le dévouement aux idées ne s'enseignent point par le raisonnement. Il y faut autre chose qu'une démonstration d'avantages présents ou à venir. Seule, c'est la leçon de l'acte qui s'impose aux esprits par l'heureuse contagion des beaux mouvements d'humanité. C'est pourquoi, tout en appréciant à sa juste valeur l'œuvre totale de l'homme en qui nous honorons la France d'aujourd'hui, je recommanderai moins ce qu'il a dit que ce qu'il a fait.

PARLEMENTAIRE

Certains observeront sans doute avec dédain qu'il ne fut qu'un parlementaire, ou encore un bourgeois : ce qui, pour des esprits rudimentaires, paraît être le dernier terme de la réprobation. Je n'ai garde de médire ici du Parlement ou de la bourgeoisie. Il me plairait plutôt de les exalter pour réagir contre un dénigrement de parti pris.

De beaux esprits, dont quelques-uns se laissent enrégimenter sans trop de peine au service des cours en devenir, ont mis à la mode la critique du parle-

mentarisme et des Parlements. Il n'est que trop aisé de trouver à reprendre dans toute institution humaine, et ce n'est pas moi qui voudrais soutenir que notre conception comme notre pratique du parlementarisme ne laisse point de place au perfectionnement. Il ne ressort pas moins clairement de l'histoire des trente dernières années que le gouvernement au grand jour fondé sur l'arbitrage du débat public nous a donné plus d'ordre, plus de paix, et, avec un plus grand développement de la culture humaine, une conduite plus rationnelle des affaires communes que n'avaient pu faire, malgré leurs prétentions, les précédentes monarchies.

Je reconnaîtrai volontiers que les coulisses des gouvernements sous tous les régimes ne sont pas sans ressemblances, et qu'on peut retrouver dans le Parlement, dans l'Administration, dans le Gouvernement même de la République, quelques-uns des abus trop justement mis à la charge de l'Empire ou de la Royauté. En vérité, cela ne peut surprendre puisqu'un changement de régime modifie les conditions d'activité, non le fond de la nature humaine. Mais ce qui se découvre d'évidence, c'est que dans les conditions présentes du gouvernement populaire les abus obstinément dénoncés ont déjà disparu ou sont en voie de disparaître devant le verdict souverain du suffrage universel, tandis que la monarchie obligée de s'abandonner à une oligarchie gouvernante s'est fatalement vue condamnée, en dépit des intentions de quelques-uns, à cacher et partant à entretenir des vices de gouvernement dont elle tirait avantage.

Il nous appartient donc, tout en faisant à la critique sa légitime part, de revendiquer avec honneur pour

René Goblet ce beau titre de parlementaire, en défaveur seulement auprès de ceux qui ont trop à redouter des discussions publiques où s'atteste l'implacable puissance des arguments de raison. Oui, Goblet fut un parlementaire, et nous lui en faisons gloire, un parlementaire qui attendait du Parlement, c'est-à-dire de la représentation nationale, la réparation des catastrophes déchaînées par les gouvernements de silence, qui ne peuvent être que des gouvernements d'oppression. Goblet fut un parlementaire parce qu'il ne comprit le gouvernement que fondé sur le respect du droit de chacun, parce qu'un tel régime ne peut trouver de garanties que dans la pleine liberté de dire et dans la réalité vivante du gouvernement du pays par le pays. Que les Français, après une rare suite d'expériences, comparent dans son principe et dans ses résultats le régime parlementaire, tant honni des contempteurs de l'homme libre, avec le fait de dictature, et qu'ils prononcent en connaissance de cause sur leurs propres destinées.

BOURGEOIS

Et puisque j ose ici parler avec une entière franchise, pourquoi hésiterais-je à accepter pour Goblet cette qualification de bourgeois, dont tant de pauvres esprits croiront lui faire injure? Pour tous ceux à qui la commodité de se classer sous une étiquette banale épargne le labeur d'une doctrine personnelle, ce mot de bourgeois, comme celui de noble jadis, implique fâcheusement l'idée d'un égoïsme d'oligarchie. En ce sens, il n'est pas niable qu'il y a des pharisiens dans le monde

de la bourgeoisie comme dans tous les mondes où la tendance à l'hypertrophie du moi se manifeste en proportion de la puissance. Mais de ce qu'on rencontre de mauvais bourgeois, comme on a vu des nobles au-dessous de leur rôle, ou de détestables prolétaires — surtout si l'on donne ce titre à certains parasites bourgeois du prolétariat — qu'en peut-on légitimement conclure, je ne dis pas contre une classe, mais contre une catégorie, plus ou moins vaguement déterminée, d'individus?

En dépit du mal que se donnent quelques-uns pour faire revivre les classes dans l'intention avouée de leur porter le coup de mort, les classes d'ancien régime se sont pénétrées de telle sorte qu'on n'en saurait plus retrouver les frontières mouvantes. Il y a, sans doute, des coalitions d'intérêts contre lesquelles l'État doit se garder pour prévenir la mainmise de quelques-uns sur les droits intangibles de tous et de chacun. Pour l'organisation comme pour l'accroissement de ces droits, ce qui manque surtout, c'est une culture générale qui mette tous les citoyens en état de vivre pratiquement le régime du droit égalitaire sans plus s'embarrasser des déclamations subversives. C'est l'œuvre urgente du temps présent pour le maintien de la paix sociale dans la liberté.

Lorsque la masse populaire aura conquis, par l'achèvement de son éducation, la possibilité de pratiquer selon son propre jugement tout le plein de ses droits légaux, elle décidera souverainement pour elle-même, n'accordant plus qu'une ironique attention aux doctrinaires dogmatiques si prompts à l'excommunication de ceux qui prétendent vivre avant de philosopher.

A ces excommunications où s'exaltent les joies de

l'ignorance, il n'est pas de titre plus valable aujourd'hui que la qualification de bourgeois. Le mot ne désigne plus guère que l'avantage d'une éducation créatrice d'autorité. Le crime de naître bourgeois, Goblet l'avait commis: il faut en faire l'aveu. J'ignore dans quelle mesure la conscience lui fut donnée de cette tare. Comme chacun de nous, il dut bientôt constater qu'on est toujours le bourgois de quelqu'un, et nous avons vu qu'il ne voulut connaître de ses avantages sociaux que la contre-partie de dévouement à la cause de tous.

Il ne m'appartient point de dire si, même en Utopie, l'humanité future pourra se passer de dirigeants. Aucun groupe humain, jusqu'ici, n'a pu se soustraire à la nécessité première d'une direction plus ou moins heureusement choisie. La noblesse française, qui, du fait de nos rois autant que de son propre fait, a si remarquablement échoué dans son rôle de classe dirigeante, n'en eut pas moins, à l'heure solennelle de la Révolution commençante, des porte-paroles dignes de leur haute mission. Si notre Tiers État a pu méconnaître sa fonction historique en certaines circonstances, il demeure manifeste qu'un immense effort de bourgeoisie a contribué, pour une part prédominante, à amener les masses populaires au point notable d'émancipation où elles sont aujourd'hui parvenues, et nous prétendons, nous, héritiers de cette tradition, y rester immuablement fidèles. N'est-ce pas révoltante injustice de ne vouloir connaître que l'égoïste résistance des uns, pour passer de parti pris sous silence les nobles initiatives, les mouvements généreux des autres? N'est-ce pas pire encore de retourner en dérision, contre ceux qui livrent encore de quotidiennes batailles pour la libération des esprits et

l'émancipation totale des travailleurs, la qualification même où s'atteste leur désintéressement?

Ne nous arrêtons pas à ces sottes querelles. D'où que le hasard nous envoie, unissons-nous, travailleurs de toutes dénominations, pour l'accomplissement de la grande tâche qui fut l'orgueil de nos pères : l'œuvre immense de la réformation sociale courageusement commencée, qui ne pourrait aboutir sans le désintéressement des uns, sans la sagesse des autres. Et, au lieu d'attendre puérilement le témoignage de gratitude qui ne vient au mieux — Goblet nous en est témoin — qu'après la mort, ne nous défendons pas trop contre la folie d'aller même, si la chance nous en est offerte, un peu au delà du devoir. Quelle vie, mieux que celle de Goblet, serait propre à nous inspirer l'ambition qui lui parut si naturelle, et qui, son exemple aidant, ne doit pas être au-dessus de notre courage?

Concitoyens d'Amiens, gardez ce monument qui dit une belle vie. Et vous, jeunes gens de France, à qui peut arriver l'écho de ma parole, travaillez, comprenez, espérez, montrez-vous capables de vouloir et d'agir. Pénétrez-vous surtout de cette pensée que si René Goblet fut un rare exemple de virilité, c'est qu'il y eut en lui un idéaliste complété d'un homme d'action. Nos aïeux ont conquis pour nous le droit de penser que ce pourrait être la définition du Français.

Paris. — L. Marchebux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 17606.